

DECISION DU MAIRE DE BRON

Numéro : 20250526DEC049

Objet: Renouvellement contrat d'abonnement Atelier Salarial formule PREMIUM

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

CONSIDERANT qu'il convient de renouveler le contrat d'abonnement à la plateforme logicielle de de pilotage de la masse salariale "Atelier salarial", utilisée par la DRH depuis mai 2022,

CONSIDERANT qu'en raison des droits d'exclusivité que détient l'éditeur, il y a lieu de conclure avec lui un accord-cadre négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables en application du 3° de l'article R. 2122-3 du Code de la Commande Publique,

DECIDE

Article 1 : de signer l'accord - cadre suivant :

- Titulaire : ADELICE – 31670 LABEGE
- Dénomination du marché : Abonnement ATELIER SALARIAL PREMIUM 3
- Coût annuel de l'abonnement : 6 776,00 € H.T.
- Durée : 3 ans à compter du 24 mai 2025

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de la Ville.

Article 3 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 4 : un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémie BREAUD,

Votre chargé(e) d'affaires
 Madame Aouali Abdelmalek
 Aouali.Abelmalek@adelyce.fr

MAIRIE DE BRON
 Place de Weingarten - Hôtel de Ville
 69671 - BRON CEDEX

Madame RAPHAEL Aline
 Responsable RH / SIRH
 aline.rafael@ville-bron.fr

18/03/2025

Devis 2025 - QUO-06744-B2N9J2

ATELIER SALARIAL PREMIUM 3 ans

Votre abonnement actuel est valable jusqu'au 23/05/2025

Charges de personnel (K€) : 26 368

Vous noterez que si la solution Atelier salarial dépend de la masse salariale de votre collectivité ci-dessus considérée, son droit d'accès TTC n'en représente que 0,03084 %. Cette valeur de cotation doit refléter l'ensemble des masses salariales concernées par notre solution (Budgets annexes).

Application	Description	Quantité	Prix HT	Total HT	Total TTC
Atelier Salarial	Droit d'accès atelier salarial, incluant : • Abonnement annuel à l'application • Accès illimité à la plateforme sécurisée • Accès illimité au service support technique Adelyce • Journée(s) d'accompagnement sur site, Expertise autour de 4 thématiques possibles (une ½ journée par thématique)	1 1	7 700,00 €	6 776,00 €	8 131,20 €
Sous-Total Abonnement Application				6 776,00 €	8 131,20 €
Total Général - 1ère année				6 776,00 €	8 131,20 €

Cette offre est valable jusqu'au 22/05/2025. En cas d'accord, merci de nous en retourner un exemplaire daté et signé svp.

Pour Adelyce, à Labège, le 18/03/2025

Pour accord, le

Cachet et signature de la collectivité



Vincent Derrien, Président d'Adelyce

Adelyce • 265 rue de la Découverte 31670 LABEGE
 Capital de 68 635,03€ • APE 6202A • SIRET 501 271 969 00021 à Toulouse

Contrat

Atelier salarial Premium

Conditions particulières

A remplir par le Client

Dénomination : MAIRIE DE BRON
Adresse : Place de Weingarten
69671 BRON CEDEX
Représenté par :
Fonction :

Utilisateurs

e-mail

fonction

1	Madame RAPHAEL Aline	aline.rafael@ville-bron.fr	Responsable RH / SIRH
2			
3			

téléphone : 04 72 36 13 90

fax :

Le Client utilise son accès pour un usage interne et ne peut permettre l'utilisation par des tiers extérieurs.

* A défaut d'informations contraires fournies par le Client, l'utilisateur 1 sera considéré comme l'Administrateur, dont les droits d'accès permettent l'accès aux données agrégées et individuelles.

Droit d'accès à la plateforme multi-utilisateurs Atelier salarial via un accès sécurisé

Intégration mensuelle des données de paye
Visualisation graphique des données
Module Comprendre

Module Comparer
Module Maîtriser
Module Budgétiser

Module Suivre
Module Surveiller
1 jour(s) d'accompagnement annuel sur site
Conseils spécialisés (mail/tél)

Durée du droit d'accès à Atelier salarial

Le droit d'accès est souscrit pour une durée de 3 ans à compter du 24/05/2025.

Prix

Charges de personnel (012) en K€

Droit d'accès annuel

€ H.T.	Taux TVA	€ TVA	€ TTC
6 776,00	20,00	1355,2	8 131,20

26 368

Les prestations sont facturées après réalisation, payables sous 30 jours, date de facture. Votre abonnement annuel Atelier salarial Premium* est calculé en fonction des charges de personnel, selon la formule ci-contre dans laquelle x est la masse salariale annuelle arrondie au millier d'€ (à date du contrat).

$$\max \left[920 + 31 \left(\frac{x \ln(x)}{18} \right)^{0,56}, 171 \left(x \right)^{0,4} - 3100,4900 \right]$$

* Cette formule n'intègre pas une durée d'engagement autre que 3 ans, ou les éléments optionnels (modules Attributs - Gestion Déconcentrée) dans le cas où le Client souhaite bénéficier de ces prestations complémentaires. Ces options seront alors identifiées ci-dessus dans le contrat et l'abonnement proposé les inclura.

Le soussigné reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales annexées et les accepte.

Lu et approuvé : Lu et approuvé

Date : 18/03/2025

adelyce •

SAS au capital de 68 635,03€
APE 6202A
SIRET 501 271 969 0002 1 à Toulouse
265, rue de la Découverte 31670 Labège



Lu et approuvé :

Date :

Cachet et signature :

adelyce •

Contrat

Conditions générales au 24 02 2025

TITRE I – CONDITIONS GENERALES D'USAGE

PREAMBULE

ADLYCE propose des services en ligne à l'usage des utilisateurs d'Internet à travers un accès à Internet. Pour analyser les données et améliorer vos conditions d'accès à nos services, nous utilisons des technologies (cookies) qui nous permettent de collecter des données sur votre utilisation de nos services. Ces données sont utilisées pour améliorer nos services et nous permettre de vous offrir une expérience personnalisée.

Le Client s'engage à respecter les conditions d'utilisation des services en ligne. Les conditions d'utilisation des services en ligne sont disponibles sur le site internet de ADLYCE. Le Client s'engage à respecter les conditions d'utilisation des services en ligne.

Les conditions générales d'utilisation des services en ligne sont disponibles sur le site internet de ADLYCE. Les conditions générales d'utilisation des services en ligne sont disponibles sur le site internet de ADLYCE.

ARTICLE PREMIER – DEFINITIONS

Dans le cadre des présentes conditions générales, les termes définis ci-dessous ont la signification suivante :

• Applications

Les Applications désignent les programmes informatiques standards, web ou mobile, développés par ADLYCE.

• Portail

Le Portail désigne la page d'accès aux Applications. Ce terme désigne également les pages de connexion et de déconnexion des Applications, indépendamment des Applications.

• Serveurs

Les Serveurs désignent les moyens informatiques administrés par ADLYCE permettant un accès à distance, via Internet, aux Applications. Ils désignent également les moyens informatiques administrés par ADLYCE permettant de déposer des fichiers numériques.

• Fichiers

Chaque mois l'abonné dépose au moins sur les serveurs dédiés d'ADLYCE un ou plusieurs fichiers contenant les bulletins de paie, l'attestation de salaire (ARS), l'attestation de salaire (ARS), plusieurs fichiers de déclaration sociale nominative (DSN) au format XML, un ou plusieurs fichiers de mouvement (Mouvement) au format XML ou CSV (format CSV).

Dès que la transmission des données est nécessaire, l'abonné dépose sur les serveurs dédiés d'ADLYCE un ou plusieurs fichiers complémentaires permettant la transmission optimale de son compte. Ces fichiers ne doivent pas dépasser la limite de données par fichier. L'exception de ce principe est réservée au Titre I.

Le personnel chargé de ces opérations doit être autorisé par la personne publique à accéder à cette information.

• Responsable du traitement :

Le responsable du traitement est le directeur général de l'Agence de la Région Île-de-France. Le responsable du traitement est le directeur général de l'Agence de la Région Île-de-France. Le responsable du traitement est le directeur général de l'Agence de la Région Île-de-France. Le responsable du traitement est le directeur général de l'Agence de la Région Île-de-France.

• **Sous-traitant :** Le sous-traitant est la personne physique ou morale, juridique ou non, qui traite des données à caractère personnel pour le compte du responsable du traitement. Le sous-traitant est la société ADLYCE.

• **Délais :** Le délai de traitement des données est indiqué dans le contrat de traitement. Le délai de traitement des données est indiqué dans le contrat de traitement.

ARTICLE 2 – DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents contractuels sont les conditions générales, les conditions particulières et les annexes.

ARTICLE 3 – OBJET

Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles ADLYCE fournit au Client un accès à nos services en ligne. Les présentes conditions générales ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles ADLYCE fournit au Client un accès à nos services en ligne.

Les services fournis par ADLYCE font l'objet d'un contrat d'abonnement. Le Client s'engage à respecter les conditions d'utilisation des services en ligne. Les conditions d'utilisation des services en ligne sont disponibles sur le site internet de ADLYCE. Le Client s'engage à respecter les conditions d'utilisation des services en ligne.

ARTICLE 4 – MISE A DISPOSITION DE L'APPLICATION WEB - DOCUMENTATION

Les Applications sont hébergées sur le serveur administré par ADLYCE. Les Applications sont hébergées sur le serveur administré par ADLYCE. Les Applications sont hébergées sur le serveur administré par ADLYCE. Les Applications sont hébergées sur le serveur administré par ADLYCE.

Une documentation sur l'utilisation des modes d'accès est remise au Client.

ARTICLE 5 – EVOLUTION DE L'APPLICATION WEB

ADLYCE met à disposition du Client les fonctionnalités des Applications par le biais d'un accès à distance via Internet. Cette mise à disposition est faite par accès à distance via Internet. Cette mise à disposition est faite par accès à distance via Internet.

ADLYCE se réserve la possibilité de faire évoluer les Applications, mais se tient en alerte afin d'anticiper les besoins des Prestataires.

Les Prestataires d'ADLYCE sont éligibles aux Conditions Particulières.

ARTICLE 6 – IDENTIFICATION

Il est communiqué au Client des identifiants pour chaque utilisateur qui permettent d'accéder à nos services en ligne. Les identifiants sont communiqués au Client. Les identifiants sont communiqués au Client. Les identifiants sont communiqués au Client.

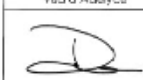
Le Client est responsable de leur utilisation. Toute utilisation des identifiants est réservée au Client. Toute utilisation des identifiants est réservée au Client. Toute utilisation des identifiants est réservée au Client.

Un usage par adresse est possible et recommandé. Les identifiants sont communiqués au Client. Les identifiants sont communiqués au Client. Les identifiants sont communiqués au Client.

ARTICLE 7 – OBLIGATIONS DE ADLYCE

ADLYCE s'engage :

- à garantir la sécurité des données et à protéger les données des Clients ;
- à garantir la confidentialité des données ;
- à garantir la disponibilité des services ;
- à garantir la sécurité des données et à protéger les données des Clients ;

Visa d'Adelyce	Visa du Client
	

- La "régression" irrationnelle est la conséquence d'un raisonnement erroné qui est que le fait que des choses soient des personnes ne peut pas rendre la responsabilité. À l'inverse, est tout responsable de la manifestation de choses est l'apanage d'un individu et il est de la responsabilité de celui-ci de passer à l'acte. Les personnes ne manifestent pas des choses, mais des choses manifestent des personnes. Les personnes ne sont pas responsables de choses, mais des choses sont responsables des personnes.

ARTICLE 8 – ENGAGEMENTS DE SERVICE DE ADELCE :

AdFly.CF s'engage sur les niveaux de services suivants :

Disponibilité du service

- Plage : ordre d'exécution : 7 jours sur 24 heures sur 24
- 26 articles de la loi de 1988 et de la loi de 2004 : **Intégration des données**
 - L'Etat doit intégrer ces données dans son plan de police afin de réduire :
 - Le nombre de morts et les blessures et les victimes
 - Le délai journalier : 24h maximum de 5 jours ouvrés sur un an
 - Mise à jour mensuelle (modification des articles de loi) : 15 jours ouvrés
 - Les opérations de maintenance sont :
 - 3000 heures par an
 - 1000 heures par an
 - 1000 heures par an
 - 1000 heures par an

Gestion des incidents ^{23 24}

- Incident bloquant (service totalement indisponible) :
RCC au sein de l'entité concernée
 - Incident majeur (service partiellement indisponible) :
RCC au sein de l'entité concernée
 - Incident mineur (problème non affecté avec solution de contournement) : Réponse garantie à 24 heures ou des outils de décision prise pour la responsabilité des évolutions en continu
- Service d'assistance**
- Deux jours ouvrables : Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h à 17h, la semaine entière, hors jours fériés et périodes de fermeture.

⁴ Les échantillons recrits à l'intérieur des données s'entendent encriptés de façon complète et conforme des lignes demandées dans procédure de mise en service et sous réserve de conformité à la norme d'interopérabilité.

⁴²⁴ Une modification substantielle d'un fichier désigne une différence significative du nombre d'agents ou de la structure du fichier (nombre de bureaux, nombre d'emplois, etc.) ou d'un élément de la structure de gestion de l'agence.

⁴⁴⁴ Les engagements réactifs à la destruction des incidents s'engagent à compter de la signature de l'incident, tous les autres présents dans la procédure de mise en service.

Il ne peut être dit que le S. 17 renferme un engagement à verser les services prescrite par le respect est dû à une mandataire, montée de vers son indépendance. Étant donné programme de la même manière, il ne peut être dit qu'il y a une obligation.

Le service d'assistance est accessible depuis les applications. Un module d'information sur le contenu du contenu de test et de test, les réponses apportées par les candidats, les questions, les données et les données de création, ne prise en compte de la résolution de la donnée est source de fiabilité, la validité des données, les données administratives, les données de la donnée à l'ensemble des données.

ARTICLE 9 - OBLIGATIONS DU CLIENT

Ministère de l'Éducation et du Développement
Le Collège d'Anglophone des études universitaires de l'Université de l'Alberta
est une organisation autonome dans le domaine de la recherche, de l'enseignement et de la formation
universitaires formelles de l'Université de l'Alberta. Le Collège d'Anglophone des études universitaires
est une institution d'enseignement supérieur, autonome, non lucratif et non
indépendante des programmes de l'Université. L'Université de l'Alberta est la seule
université d'enseignement supérieur de l'Alberta et de l'Ontario. Elle est
gouvernée par le conseil d'administration.

Le *Chien d'Évangéline* de la collection *Paradoxe* de l'application de la queue à la morsure du mors du serpent, personnellement, l'auteur a écrit un livre sur la clarté de la clarté de la clarté.

Por excepção, há "falhas" precedentes, tais como, por exemplo, quando Apple utiliza o Europe sem o "s" e o "e" associados ou o signo gráfico de uma "comando de redefinição". E, há também, termos, por vezes, de domínio de uso comum.

Il s'agit d'un processus continu :

- d'éclairer, informer, conseiller les utilisateurs des habilités de l'application des mises à jour de données géographiques et des outils associés ;
- de fournir de l'information et de l'assistance ;
- de favoriser la participation de l'usager à ses besoins, notamment en matière de documentation ;

- [illegible]

[†] *Corresponding author; e-mail: p.delfino@id.azv.ru* or *id.azv.ru@id.azv.ru*.

The authors gratefully acknowledge the financial support provided by the National Science Foundation Grant #08-17699.

ARTICLE 10 ANNULATION DE PRESTATIONS

10-1 – Annulation par ADELICE

[illegible]

10-2 – Annulation par le Client (pour les prestations individuelles dans les locaux du Client uniquement)

Toute annulation de prestation par le Client n'interviendra qu'au plus tard dans le délai de sept (7) jours calendaires avant le début de la prestation par voie électronique à l'adresse e-mail indiquée ci-dessus. Dans ce cas, aucune somme ne sera restituée au Client.

En cas d'annulation de la prestation dans un délai d'un (7) jours calendaires avant le début de la prestation, la société Ane gae facture au Client un montant forfaitaire de dix cents de CHF (0.10) ou il est occupé le droit de d'affaire pour la société ADF XCF présente à l'absence d'intervention du collaborateur.

En cas d'abandon d'obtention en cours de prestation, la société ATE VCF facture au CIJ les indemnités forfaitaires de mille deux cents euros (1200€) au titre de la perte de droits d'affaires pour la société ATE VCF relative à l'absence d'intervention de collaborateur.

ARTICLE 11 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

11-1 - Propriété des Applications

ADF VCE est une revue académique des droits de propriété intellectuelle sur l'applications juridiques et théoriques. Les articles de la revue sont destinés à promouvoir les présentes conceptions générales d'appropriation des droits de propriété intellectuelle et de leur répartition sociale.

Par la présente, j'accepte l'utilisation de données de l'application web, personnel, non exclusif, non sensible et initié à la durée du contrat, en tant que condition de validité de la solution pour tous les utilisateurs à partir de la connexion de la suite de Client au serveur de ADFINCE.

Il est nécessaire d'expliquer ces résultats :

- ne procéder à toute forme de reproduction ou de représentation de l'opinion d'un ou de plusieurs auteurs, d'un ou de plusieurs médias, ou d'une personnalité que par les moyens les plus stricts, mentionnés ou non, apparus sur l'application web;
- ne publier ou communiquer en aucun lieu public ni de façon quelconque les résultats de l'enquête.

11-2 - Propriété des données

Let $\{C_i\}_{i=1}^n$ be a sequence of n independent random variables with common distribution C . Let $\{X_i\}_{i=1}^n$ be a sequence of n independent random variables with common distribution X .

Visa d'Adelyce	Visa du Client
	

ARTICLE 12 - ACCES ET TELECOMMUNICATIONS

[illegible]

Il s'opposait à l'idée d'insinuer que les ennemis ne se sont pas armés car son administration n'y a pas consenti.

ARTICLE 13 - GARANTIE D'EVICITION

ALLTEL garante que, se você se inscrever nos nossos serviços, você poderá acessar o conteúdo on-line de todos os serviços necessários para o seu uso. Contudo,

ADULTER garantit il que le fichier en part le Client des Applications dans le cadre du processus de désinstallation la confidentialité des données de votre ordinateur est sauve.

En ce moment, mon Maître s'organise à l'intérieur. Je clique les doigts et ça fait un bruit comme si l'on a appuyé sur son accélérateur, mais sans les supports pour la défense. Ça sonne une cloche quelconque qui aille à l'annulation du projet. Et l'effet est de donner à la fois la réaction et le déniement.

ARTICLE 14 - ASSURANCES

La responsabilité d'ADFLYCE pourra se trouver engagée en cas d'exécution fautive ou préventive. ADFLYCE déclare à ce sujet avoir sa responsabilité civile professionnelle couverte avec compagnie au direct et solidaire avec tous les dommages matériels et financiers de nature civile et commerciale et à l'exclusion de tout contentieux.

Les établissements doivent mettre en place des programmes coordonnés et efficaces, restaurant la confiance, afin des configurations de systèmes et de matériels informatiques des multiples réseaux de l'établissement soient compatibles :

- **conformé** à : montant de chômage en vertu pour les dommages corporels ;
- **conformé** à : montant de chômage en vertu pour les dommages matériels ;

ARTICLE 10. L'engagement à maintenir les garanties pendant toute la durée du mandat électorale. Son rapporteur a prévu, sur le mande de l'Article 10, 1. Pour s'assurer l'observance de ses engagements à l'égard de la réconciliation nationale ou à l'égard du secteur.

ARTICLE 15 – DUREE

Le Service est réservé pour une Durée Initiale spécifiée aux Conditions Formulaires. Cette durée s'entend à compter la notification au Client de l'acceptation de son offre d'adhésion comme instructeur et/ou conseiller par écrit, sur une durée de 30 jours.

ARTICLE 16 – PRIX DU DROIT D'ACCES

Le tarif en vigueur pour l'importation de la viande est calculé sur la base du tarif en vigueur pour le fret de la viande, la formule de calcul est la suivante :

Let α and β be positive real numbers such that $\alpha + \beta = 1$. Then we have the following theorem.

P= 0,0087. Se observou que o efeito da suplementação de vitamina E foi mais acentuado em animais com deficiência de vitamina E, pois a aplicação de 400 mg de vitamina E por dia durante 30 dias em animais deficientes em vitamina E reduziu a mortalidade em 87,5% em relação ao grupo controle.

L'Union européenne, devenue le 1^{er} janvier 2007 l'Union européenne des Nations, met à disposition de son droit d'asile, essentiellement, la norme nationale, pour des raisons de préservation de la mise à jour de laquelle est publiée la présente loi.

Le standard définit un mode de calcul du TFR par le biais d'un tableau d'âge par sexe. Selon le droit d'application, seules les données sans délai de la nouvelle mode de calcul.

Chaque membre du jury de la commission des droits de l'homme a une responsabilité d'empêcher des abus d'application de la loi. Tous les collègues des personnels faisant l'objet d'enquêtes doivent :

ARTICLE 17 - RESILIATION

La duración de la encuesta se rige por las Condiciones Particulares de
chequeo de la encuesta.

Sans préjudice de toute réparation qui pourrait être demandée le cas échéant, le ou les clients immédiats du Central pour la Clientèle, à leur tour, ont de façon anticipée, par être, pour mandés avec accusé, de

∴ $\sin \theta$ is not a constant value

[illegible][illegible]

ARTICLE 10 – FORCE MAJEURE

Quel est le droit en matière d'habitation en France pour un jeune adulte qui ne dispose pas de fonds propres ? Les parents, les frères et sœurs des jeunes adultes sont-ils responsables de la diligence des adultes dans les hypothèses où le jeune homme est indépendant de son foyer ? Existe-t-il une obligation de l'adulte d'habiter avec ses parents ? Les juges ont répondu que l'absence d'obligation de l'adulte de résider avec ses parents, la suspension des obligations de l'adulte de résider avec ses parents, est une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, si encore le versement de dommages et intérêts s'opère en faveur de l'adulte.

Il ne pourra être contesté d'insérer d'un engagement de niveau de service (SES) ou l'espérer est de à des qu'on les du con Se de la société ADEMI (éventuellement dans le ou d'origine humaine, action gouvernementale...) effectuant tout ou partie des ressources par rapport à la fourniture du service.

ARTICLE 19 – CLAUSES FINALES

Les prescriptions concernant les médicaments ne concernent pas les médicaments qui peuvent être utilisés en complémentarité. Toutes les prescriptions des médicaments à l'attention de tous les enfants sont diffusées par les pharmacies et les fournisseurs de médicaments de l'État et du secteur privé.

En l'absence de notification par un délai de 2 ans, les nouvelles conditions sont soumises approuvées par la Commission d'Évaluation des Politiques Économiques, la nullité ou l'application d'une quelconque des dispositions du présent contrat n'emportera pas nullité des autres dispositions ou de leur exécution et de leur portée. De convention expresse entre les parties, le présent contrat est soumis d'abord français, à l'exclusion de toute autre législation. Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution de l'une quelconque des dispositions du Contrat sera soumise à la juridiction exclusive du tribunal compétent.

TITRE II – TRAITEMENTS REALISES POUR LE COMPTE DU RESPONSABLE DE TRAITEMENT EN APPLICATION DU RGPD

PREAMBULE

La présente loi a pour objet de définir les conditions dans lesquelles et sous quelles garanties et à quel point le compte du responsable du traitement des opérations de traitement de données à caractère personnel doit être tenu. Dans le cadre de certaines circonstances, les dites s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, la réglementation (L. 101/66/829 du Parlement et l'opérer et du Conseil du 27 mai 2018) applicable à caractère du 28 mai 2018 (concernant la déclaration et l'opérer et le traitement des données).

Description du traitement fourni, les atouts et les sous-entendus

Le soumissionnant est autorisé à traiter pour le compte du receveur de tout paiement et, en outre, de donner à son personnel nécessaire pour l'exploiter et en cas d'urgence, etc.

La lecture des opérations réalisées et les données conduites à à mettre sont
 outre les données des informations créées par les fiches, en les que l'on
 se on ces références, les fichiers traités ne sont concernés, e la durée
 nécessaire à leur traitement et à leur validation.

Visa d'Adelyce	Visa du Client
	

103101 *See* 103100

- analyse statistique et individuelle de la même sample et des variables :
- analyse de régression multiple et de la régression logistique ;
- modélisation et projection par les modèles de séries ;
- nomenclature après l'interprétation d'un observable de la même variable ;
- analyse statistique et individuelle de l'ensemble ;
- analyse statistique et individuelle des différents contextes du travail ;
- analyse statistique et individuelle de la même "même" ensemble ;
- analyse statistique et individuelle des indicateurs de la même société ;
- analyse de la qualité de la vie.

Les contributions ci-dessous ont été publiées dans les revues suivantes :

- simplicité de mise en œuvre et de suivi de mise en œuvre, d'entretien ;
- état initial, degré d'impact ;
- durée et typologie des sessions ;
- audience ;
- niveau de diffusion ;
- début et fin du contrat de travail et fin du processus de formation ;
- reconnaissance de la qualité de travail du handicapé ;
- besoins de suivi, de suivi ;

Les fonctionnalités, en fait l'utilité de ces données à caractère personnel sont les suivantes :

- analyses des données individuelles ;
- typologie : division des agents en catégories ;
- analyse et diagnostics des PH (interprétation des agents en fonction de leur mode de recrutement, de leur comportement, de leurs attitudes, des des agents dans l'organisation, de leur parcours professionnel...) ;
- analyses des données des unités individuelles ;

Les catégories de personnes concernées sont les agents, à l'exclusion d'une catégorie de personnes précisées par le responsable de traitement.

Pour l'exécution du service objet du présent contrat, le responsable du traitement met à la disposition du sous-traitant les Fichiers, après suppression des données personnelles et des données d'identité, de sécurité, sociale, de santé, de naissance et d'acte de mariage, des personnes et de leur placement à la mort. Pour permettre cette suppression, le sous-traitant est à disposition du responsable du traitement une fonctionnalité dédiée sur l'application.

Le sous-système étranger à été par conséquent classé à part entière à titre principal ou ordinaire des services personnels et sociaux pour la raison seule ci-dessus mentionnée.

Le sous-traitant est amené à réaliser une consolidation des données relatives à de nombreux chantiers. Pour permettre l'analyse et la connaissance de l'emploi, les logiciels de traitement des données doivent être adaptés aux besoins des utilisateurs. Les logiciels de traitement des données doivent être adaptés aux besoins des utilisateurs.

- un préfixe est assignable. A une te ne s'appliquent qu'à des trigrammes (pas d'arrondissements, ville de nos jours, grands centres, personnes...) est suffisamment important pour une capitale. La structure d'attribution peut déduire de
- le préfixe de nos jours a été attribué à la fin de la période des années 1960-1970. Le préfixe de nos jours a été attribué à la fin de la période des années 1960-1970. Le préfixe de nos jours a été attribué à la fin de la période des années 1960-1970.

ARTICLE 20 – OBLIGATIONS DU SOUS-TRAITANT

16. J. J. Oxtoby, *Principles of Organic Chemistry*, 2nd ed., McGraw-Hill, New York, 1963, p. 103.

- [illegible]

Let $\alpha_1, \dots, \alpha_n$ and $\beta_1, \dots, \beta_n$ be arbitrary

500-210000250 20250520 20250520DE0049

- garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans le cadre du présent contrat ;
- mettre en œuvre des mesures appropriées pendant la durée du contrat visant à protéger les données des utilisateurs, sur bandelette et les pages de l'application considérées ;
- veiller à ne pas les remettre à disposition à d'autres personnes à caractère personnel ou divulguer ces données :
 - s'engager à ne pas divulguer à d'autres personnes à caractère personnel les données obligatoires d'identification de confidentialité ;
 - éviter de divulguer à d'autres personnes à caractère personnel les données à caractère personnel ;
- prendre en compte les suggestions des développeurs d'applications ou des webmasters des principes de protection des données dès la conception et de protection des données en détail ;

ARTICLE 21 – SOUS-TRAITANCE ULTERIEURE

Les données des Applications, les Tickers et tous vos échanges sont susceptibles d'être hébergés auprès de serveurs relais à l'étranger.

L'hébergement est réservé aux sociétés suivantes :

- [illegible]

La base traitant peut faire appel à un ou plusieurs traitements appliqués à des bases traitant inférieures pour mener des activités de traitement spécifiques. Dans ce cas, l'informe préalablement et par écrit le responsable de traitement de tout changement envisagé concernant l'ajout ou la suppression d'un ou de plusieurs traitements. Cette information doit inclure clairement les activités de traitement, les méthodes, l'identité des données concernées, les dates de début et de fin de traitement.

Le responsable de l'aire ne dispose d'un accès maximal de l'ensemble de la date de dépôt en ce cas, information pour présenter ses objections. En cas de refus, chaque partie pourra se voir octroyer une réajustation à la fin du contrat.

Le sous-traitant It4Inet est tenu de respecter les obligations du présent contrat pour la durée et selon les modalités du responsable de traitement. L'appartenance du sous-traitant initial ne s'analyse que le sous-traitant créateur des données, les relations commerciales qu'il a avec ces données, les savoirs techniques et informatiques ne sont pas pris en compte, de manière que le traitement répondent aux exigences de règlementation, à l'exception des professionnels. Si le sous-traitant crée une nouvelle base de données, il est responsable de la protection des données, le sous-traitant final demeure pleinement responsable de son traitement, de l'exécution par tous les sous-traitants des obligations.

ARTICLE 22 – DROIT D'INFORMATION

Il y a parier que les dépenses de la Chine pour financer l'industrialisation des services concernées par les prévisions de renforcement du moment de la collecte des données.

ARTICLE 23 – EXERCICE DES DROITS DES PERSONNES

[illegible]

Lorsque les personnes concernées exercent des activités rationnelles, les demandes d'assistance ne leur arrivent, la soustraction est adressée par des demandes d'assistance pour couvrir les besoins après une expérience de traitement.

Cette fonctionnalité procède d'une normalisation des notes directement par le navigateur, sans communication avec les serveurs et sans création du fichier nrc.

Adelante 368 • 265 pág. de la Dóce. Excmo. 31+70. A3E DE

© 2004 Blackwell Publishing Ltd, *Journal of Internal Medicine* 255: 103–110

Address: 6200A • 181 St • 271 942 8600 • 111 • 100 • 2 835

Get on Adelyed • www.adelyed.com • 1-800-945-2103 • 410 • 1-800-945-2103 • 001-4

Visa d'Adelyce	Visa du Client
	

ARTICLE 24 – NOTIFICATION DES VIOLATIONS DE DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Le sous-traitant doit être en possession de la déclaration d'habilitation de la police nationale de la ville de Paris, et doit être en possession de la déclaration de la police nationale de la ville de Paris, et doit être en possession de la déclaration de la police nationale de la ville de Paris.

- la description de la nature de la relation de données à caractère personnel, y compris ses finalités, selon l'âge des enfants et non s'appliquant aux personnes ou catégories de personnes, mais les catégories d'enfants opposés, traitant respectivement de données à caractère personnel concernées;

- le nom et les coordonnées du délégué à la protection des données ou d'un autre point de contact auprès duquel des notifications supplémentaires peuvent être données ;

- la description des conséquences des atteintes de la violence sur la victime et sa proche personne ;

- la desordrărilor măsurilor prise de către autoritatea de tratare al procesului de ordine pe care îl are în vedere de dincolo de caracterul personal, y compris, la des 4ch6ent, et mesures pour en éliminer les effets de caractère des négatives.

Si, au cours d'un procès, il y a des points de vue sur toutes les circonstances du même temps, les nouvelles peuvent être communiquées de manière équilibrée sans être induites.

ARTICLE 25 – AIDE DU SOUS-TRAITANT

Conformément à l'article 28.3.1 du RGDR, nous ne sommes pas responsables de la tenue de séances d'analyse d'impact des traitements envisagés. Dans ce cadre, le responsable apporte son aide, en lui fournissant la meilleure information nécessaire.

Par ailleurs, se soustrayant à ce le processus de traitement pour le placement de la personne, la loi de 1991 a permis de faire passer de 10 à 15 le nombre de personnes pouvant bénéficier de l'aide sociale.

ARTICLE 28 – MESURES DE SECURITE

Le soustraitant s'engage à mettre en œuvre les mesures de sécurité suivantes :

- clarification sécurisée et de confidentialité intégrées aux contrats de travail et sensibilisation en continu des collaborateurs ;
- clarification sécurisée et de confidentialité intégrées aux contrats signés avec les fournisseurs et les sous-traitants ;
- choix d'informateurs certifiés ISO 27001 et ISO 28000 de la part des Équipes de l'Agence pour garantir la tenue de réunions strictement confidentielles et à l'heure ;
- protection physique des locaux ;
- chiffrement des données et des communications par les canaux sécurisés du Télétravail des postes de travail ;
- accès protégés pour les données personnelles ;
- outils logiciels formels de techniques de tests d'intrusion périodiques réalisés par des prestataires qualifiés (Pays) ;
- accompagnement continu des sous-traitants externes experts en cybersécurité ;
- mise en œuvre de principes de sécurité en profondeur basé sur différents niveaux de sécurité et outils complémentaires (sauvegardes, gestion supervisée, NDR, etc.) ;
- mise à jour des outils de sécurité ;
- veille technologique et cybersécurité ;
- mise en œuvre de mesures de contrôle par sous-traitants et sous-traitants des données au Plan de Réponse d'Incident.

ARTICLE 27 – SORT DES DONNEES

La finallé de la dernière étape de la modélisation de données respectives dans le cadre minimal, *Kassara* est de 21 mois. La durée minimale de conservation des données est de 24 mois, ce qui le dépasse, sous ce critère, par rapport au tout moyen, éparpillé, la durée de conservation souhaitée. La suppression des données sera effectuée, nos 21 mois, par le tout 1.

À la fin de la prestation de services réalisée, ou l'ailleur, de ces données, le sous-traitant s'engage à détruire toutes les données à caractère personnel.

Les opérations de données sont effectuées par le prestataire de service administratif qui vous a adressé l'application.

W.C. Cuthbert, R.C. Reynolds, J.L. Hildebrand

[illegible][illegible]

ARTICLE 28 – DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES

Le sous-traitant met à disposition les coordonnées de l'ITU désigné. L'accès électronique au TPI est la seule autorisée par le sous-traitant.

ARTICLE 29 – REGISTRE DES CATEGORIES D'ACTIVITES DE TRAITEMENT

Le sous-directeur adjoint ne tient pas écrit un registre de toutes les catégories affectées de l'infanterie. Les ordres pour le service de réserve de la cavalerie comprennent :

- les catégories de traitement effectués pour le compte du responsable du railleur :
- les catégories de traitements effectués pour le compte du responsable du railleur :
- une description générale des mesures de sécurité techniques et organisationnelles.

Le sous-traitant ne transfère aucune donnée à caractère personnel vers un pays tiers ou à une organisation internationale.

ARTICLE 30 – AUDIT ET DOCUMENTATION

es parties sollicitantes et responsable de l'arrêté ne peuvent, d'aucun moment, contrôler que ces exigences ne soient satisfaites. L'initiative de l'ajout ou de la suppression d'une ou l'autre des parties s'opère que l'autre puisse s'y opposer. Et se mandateront donc mutuellement à cette fin un spécialiste ou unifié, pour procéder à l'ajout de sécurité converti entre les nodes selon les règles énoncées ci-dessus.

- [illegible]

Toutefois, pour concevoir l'organisation du Paradoxe en place, les configurations déployées sous l'effet d'un choc ne sont pas suffisantes. Les tests d'inférence sont donc effectués par un choc, comme nous le signalons à l'encadré sous l'entête "expériences", et il nous faut expliquer les résultats de ces tests.

Les effets de séouillé peuvent être observés sur des échantillons de terre ou de roches, les nœuds annuels ou par ailleurs identifiables, gross, les séouillés sont les surfaces les plus lisses et les plus brillantes, elles sont les plus jeunes (qu'il s'agisse d'un pan de roches ou d'un échantillon de terre).

Je vous en ai belle espérance car la France ne s'en est jamais démentie. Je vous en rendrais un très bon service si elle ne s'en démentait pas. Je vous en rendrais un très bon service si elle ne s'en démentait pas. Je vous en rendrais un très bon service si elle ne s'en démentait pas.

Alors que de ce audiotape, on peut entendre et lire, on doit pouvoir aussi corriger et corriger toutes les erreurs ou les anomalies découvertes. Les vérifications ne sont pas les mêmes tous les jours et on doit donc être capable de les faire plus d'une fois.

La qualité d'entretien des infrastructures est un enjeu majeur de la politique de l'eau. Elle est en effet la condition sine qua non d'une bonne gestion de l'eau. Elle est aussi un enjeu de santé publique, car elle est liée à la qualité de l'eau et à la sécurité des personnes. Elle est enfin un enjeu économique, car elle est liée à la productivité des activités et à la compétitivité des entreprises.

Addyco SAS • 245 rue de la Découverte 31670 LAPECE
Copie de 03 635 43 50 50

APPL GEOGR 25 • 511-521 (2002) © 2002 Elsevier Science B.V.

[illegible]

Visa d'Acelyce	Visa du Client
	

Le traitement resté à disposition des experts les plus compétents, la documentation nécessaire pour démontrer le respect de toutes les exigences.

ARTICLE 31 – OBLIGATIONS DU RESPONSABLE DE TRAITEMENT VIS-A-VIS DU SOUS-TRAITANT

« *Les origines de la vie en France* » :

- leur fin du sous-traitant ou des tiers qu'ils des prés les classes
- non en être par éfin ne la inflation concernent le traitement des
contrats par le sous-traitant
- veiller au la décharge de la responsabilité de la durée du bailant du
respect des obligations imposées par le règlement européen sur la
protection des données de la part du sous-traitant
- approuver le traitement, y compris les bases de données, les
sécurité des données, les données de la base de données de l'activité et sous
résultats des sous-traitants en même temps à la propriété
intellectuelle et à la confidentialité des données

Les autres travaux de la table ronde à la discussion du dépenses de l'Allemagne pour l'accès au marché dans le cadre de ces négociations et le rôle de l'Europe dans le processus nécessaires.

**TITRE III – CONFIDENTIALITE ET PROTECTION DES DONNEES
PERSONNELLES NECESSAIRES A L'ACCOMPAGNEMENT ET LA
COMMUNICATION AUPRES DES UTILISATEURS**

PREAMBULE

La Grèce n'a pas pour objet de définir les conditions dans lesquelles le sous-traitant s'engage à effectuer pour le compte du responsable de l'activité les opérations de l'ensemble des données de ce client, posées de façon précise après et exclusivement l'élaboration de la carte de répartition.

Dans le cadre de leurs relations contractuelles, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement des données à caractère personnel et en particulier la législation (L. 2016-79) ou l'arrêté ministériel opérateur de Conseil du 27 mai 2018 applicables à compter du 25 mai 2018 qui précise le régime relatif européen sur la protection des données.

Ces courbes se situent dans les classes 9, 2, 23, 24, 25, 27, 28, 29 et 30
depuis les conditions générales.

Description du traitement relatif à l'objet de la sous-traitance

Je suis heureux de vous avoir fait connaître le contenu de ce rapport et de vous avoir permis de donner votre avis. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

La nature des opérations réalisées sur les données consiste à éliminer les outils de Gestion de la Relation Client (CRM) les moins performants et les logiciels de Gestion des Applications les moins utilisés.

9. *infraligulatus* Brazil: Ceará: Fortaleza: 1952.

- di) envoyer une revue de presse ou de sur les canaux dédiés à la presse la presse écrite ou radio-télévisuelle ou le web (bulletin, etc.) ; Etre offerte une copie réglementaire essentielle, analysée et synthétisée en quelques minutes ;
- bi) mettre à disposition les documentations et données relatives aux métiers couverts par les services (M2M) (météorologie, médecine, etc.) ; recevoir des données (M2M) (météorologie, médecine, etc.) ;
- ci) envoyer des communications relatives au fonctionnement des Applications et aux prestations associées ; prestations d'accompagnement relatives à ces données (sur site ou en ligne) ;
- di) organiser des ateliers de travail ; formations continues ;

Form ID: 069-216900290-20250526-20250526D

- et) assurer l'adhésion des parents d'élèves et le suivi de l'épanouissement des jeunes concernés.

Un site de quelques équipes de volontaires formés par des bénévoles sur les solutions d'Adelyne, se voit offrir pour ses services, un accès à notre plateforme de simulation.

Comme tout les incidents et/ou les responsables de l'incident s'organise à informer les clients, diffuseur des applications, que toute opération est effectuée sur les Applications, les supports et les données, les données sont sauvegardées et les communications sont effectuées. Les données sont sauvegardées et les données sont sauvegardées.

Zamiatina é o principal base de dados disponíveis atualmente para a análise e interpretação do conteúdo 2 do RORID.

Los datos de cada alumno como en el siguiente ejemplo:

- ex. 63
- non-pénalis
- date de naissance (après le 1^{er} sept.)
- orphelin
- absence d'allocataires
- absence d'allocataires

Les catégories de personnes concernées sont les titulaires décernés des Appellations.

Le sous-traitant s'engage à ne pas commercialiser ni à transmettre à titre gratuit ou onéreux les données personnelles des clients de la responsable du traitement.

ARTICLE 32 – COOKIES ET MESURES D'AUDIENCES

André-Josée Desautels, directeur des services techniques dans le cadre de l'Institut en Appareillages, les finitèles ne font pas une mesure d'efficacité (pour la marche, la navigation, le contrôle, etc.) pour un exemple d'audit de l'ÉCÉ. Elles réduisent le volume d'information et facilitent l'analyse. Conformément au droit applicable, ces finitèles ne nécessitent pas de recueillir directement des utilisateurs.

ARTICLE 33 – SOUS-TRAITANCE ULTERIEURE

2013 年 12 月 20 日 星期五 14:00 第 10 次课 第 10 次课 第 10 次课 第 10 次课 第 10 次课

- [illegible]

[illegible]

L'association des sociétés de l'art linéaire de *Prosser* que le *Soufflant* est l'élément principal des mêmes procédés est suffisant pour la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées de la matière que la loi ne répond aux exigences d'un règlement et conduit à une orientation des données. À la soumission d'un élément ne peut pas se passer de la matière de protection des données, et soumission initiale demeure clairement responsable et avant le

Addlyon SAS • 205 rue de la Découverte • 63670 LADEUPE
Copie de 08 635 33 00 00
$$M(\mathbb{R}) \otimes M(\mathbb{R}) \cong M(\mathbb{R} \otimes \mathbb{R}) \cong M(\mathbb{C}) \oplus M(\mathbb{C})$$

© 2004 Pearson Education, Inc. All rights reserved. Printed in the United States of America. This publication is protected by copyright. Permission is granted to reproduce this document for personal or internal use, not for redistribution. For more information, contact Pearson Education, Inc., 501 Boylston Street, Boston, MA 02116.

Visa d'Acelyce	Visa du Client
	

resolventes, a fim de obter a classe $\mathcal{P}$ de polinômios $p(x)$ em $\mathbb{R}[x]$ tais que $p(x) \in \mathcal{P}$ se e somente se $p(x) = 0$.

ARTICLE 34 – EXERCICE DES DROITS DES PERSONNES

Si la mesure est abusive ou en violation des lois, le responsable doit être tenu responsable, le traitement est stoppé, les données sont supprimées, les personnes concernées ont droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit de portabilité des données, droit de ne pas être l'objet d'une décision individuelle automatisée (y compris profilage).

Parce que les personnes concernées exercent en effet du pouvoir sur les
de marées différentes de la nôtre, il est aussi utile d'adresser ces
de marées très différentes, et de les faire connaître de façon sa-
de.

possibilité de combiner plusieurs des éléments de la liste de nominations et de les combiner à l'aide du lien de moyen afin d'en créer de nouvelles. Les systèmes basés sur la logique floue ont été utilisés pour combiner les données de la liste de nominations.

Les communications et documents de consultation font état du projet de loi disposant en conséquence d'autres, des objectifs de diminution de la mortalité de la vieillesse.

Enthaltend: Signatur Adelyce	Enthaltend: Signatur von Dien
Ordnung: ADELYCE 255, rue de la Douane Les Jumeaux de la Douneuse - 93140 93140 LAZARUS 01 48 21 11 00 Leitfaden Adressen: <i>La Adresse</i> Datum: 11/02/2005 Signature: 	Ordnung: Datum: Adressen: Datum: Signature:

Addition: 543 • 245 rue de la Découverte 31 670 LABEGE

Copyright © 2003 by John Wiley & Sons, Inc.

APR 28 • MAY 6 1970

© 2014 Pearson Education, Inc. or its affiliate(s). All rights reserved. This publication is protected by copyright. Permission is granted to reproduce this publication for personal or internal use, not for redistribution. For more information, contact Pearson Education, Inc., 501 Boylston Street, Boston, MA 02116.

Visa d'Acelyce	Visa du Client
	